Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Arrêté n°2001 / 2822

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain

-:-:-:-:-

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU *la loi n°87-565 du 25 juillet 1987 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques naturels, notamment ses articles 40-1 à 40-7 issus de la loi n° 95-101 du 2 février 1995,*

VU *le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles;*

VU *l'article L.562-1 du Code de l'environnement ;*

VU *les arrêtés du 5 septembre 2000 renforçant le lien entre l'indemnisation des dommages résultant des catastrophes naturelles et les mesures de prévention,*

VU *la circulaire du 24 novembre 2000 relative aux arrêtés susvisés,*

VU *les arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle comptabilisés sur les territoires des communes du département du Val-de-Marne suite à des risques par affaissements et effondrements de terrain,*

CONSIDERANT *l'existence de risques par affaissements et effondrements de terrain dans le département du Val-de-Marne dûs à la présence d'anciennes carrières ou souterrains,*

CONSIDERANT *la nécessité de délimiter les zones exposées aux risques et de définir les mesures d'interdiction et les prescriptions à y mettre en œuvre,*

SUR *proposition du Secrétaire Général de la Préfecture et du Directeur Départemental de l'Equipement,*

ARRETE

Article 1er - L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain est prescrit sur le territoire des communes d'Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, l'Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

Article 2 - Le périmètre mis à l'étude est constitué de l'ensemble des territoires des communes visées à l'article précédent.

Article 3 - La Direction Départementale de l'Equipement est chargée d'instruire le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain.

Article 4 - Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes visées à l'article 1er et publié au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à :
- M. le Préfet de la région Ile-de-France
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Préfet de Seine-Saint-Denis
- M. le Préfet de Seine et Marne
- M. le Préfet de l'Essonne
- M. le Sous-Préfet de l'Haÿ-les-Roses
- M. le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne
- M. le Préfet, Directeur régional de l'équipement Ile-de-France
- M. le Directeur régional de l'environnement

Pour ampliation
Le Chef de Bureau

D Bartier

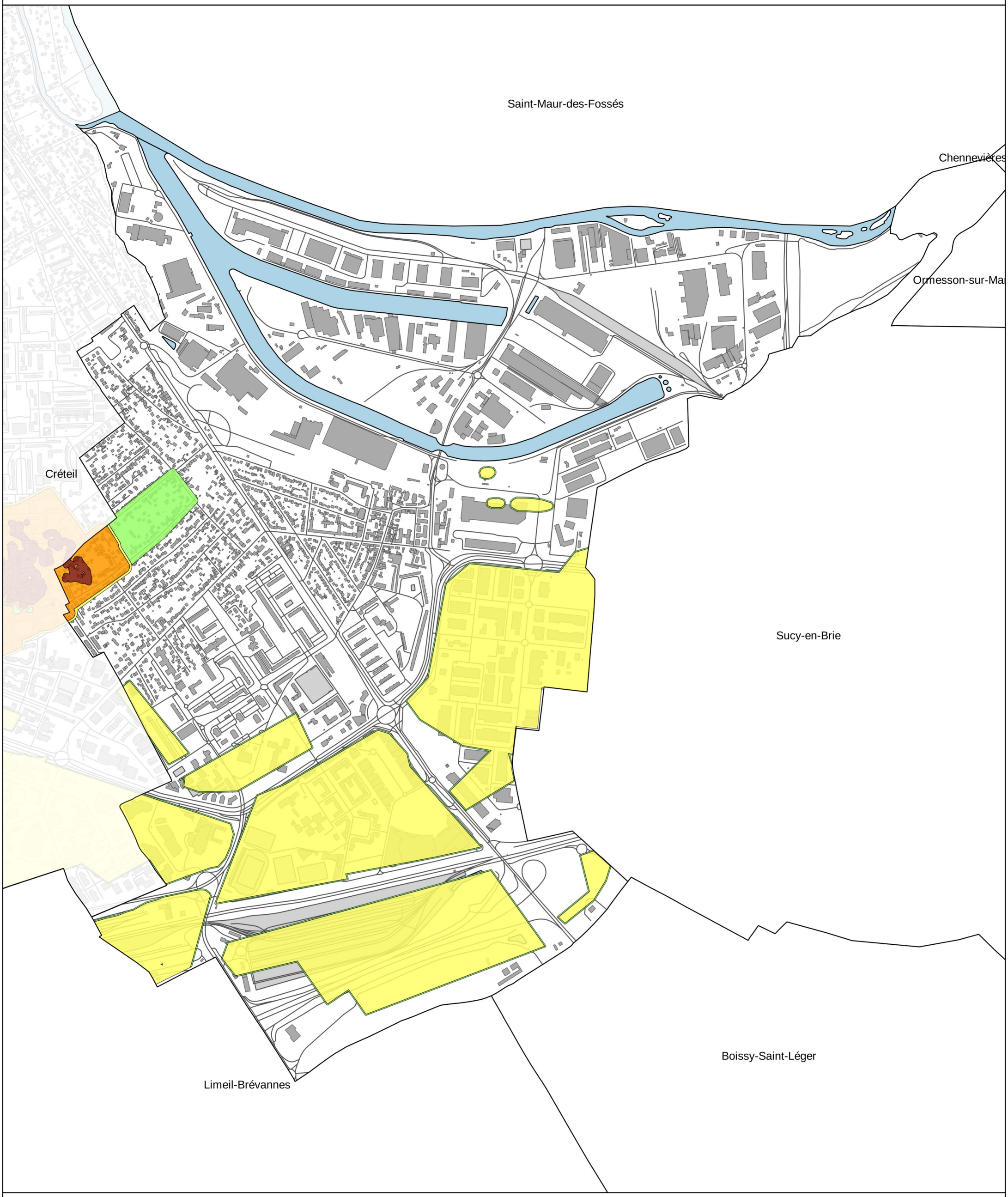
Dominique BARTIER.

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE N° 102

Fait à Créteil, le 1er août 2001

Signé : Pierre MIRABAUD.

Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières
Commune de Bonneuil-sur-Marne



N
O
E
S

Légende :

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

0 250 500 m

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels

Date : juin 2017
Echelle : 1/12500
Format d'impression : A3
Données : CEREMA
Fond de carte : BD Topo 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU VAL-DE-MARNE

Mouvements de terrain liés aux anciennes carrières - Chennevières-sur-Marne

Édité le 27 janvier 2021

N

Champigny-sur-Marne

Le Plessis-Trévise

Saint-Maur-des-Fossés

Chennevières-sur-Marne

Ormesson-sur-Marne

Noiseau

La Queue-en-Brie

Sucy-en-Brie

Carrières souterraines

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Carrières à ciel ouvert

- Aléa faible

0 1.5 3 km

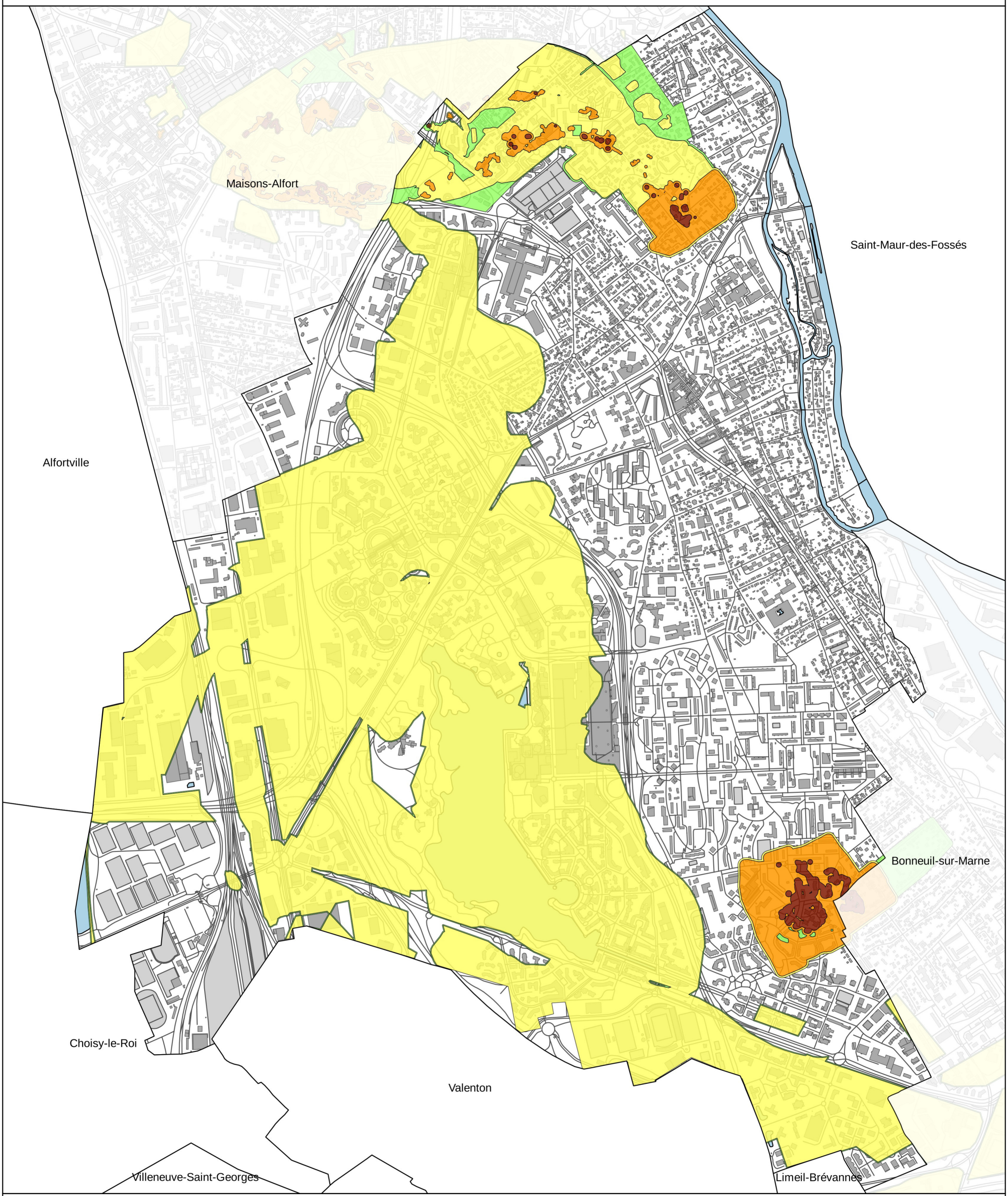
Échelle : 1:11000
Système de coordonnées : RGF93 / Lambert-93

Sources : CEREMA

Fond de carte : BD TOPO 2011

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières
Commune de Créteil



N
O
E
S

Légende :

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

0 250 500 m

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels

Date : juin 2017
Echelle : 1/15000
Format d'impression : A3
Données : CEREMA
Fond de carte : BD Topo 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU VAL-DE-MARNE

Mouvements de terrain liés aux anciennes carrières - Ormesson-sur-Marne

Édité le 19 octobre 2020

N

Saint-Maur-des-Fossés

Chennevières-sur-Marne

La Queue-

Ormesson-sur-Marne

Marne

Noiseau

Sucy-en-Brie

Carrières souterraines

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Carrières à ciel ouvert

- Aléa faible

0 — 1.5 — 3 km

Échelle : 1:10000
Système de coordonnées : RGF93 / Lambert-93

Sources : CEREMA

Fond de carte : BD TOPO 2011

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité